

AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

MINUTES

DE LA REUNION DU COMITE STRATEGIQUE

Séance plénière ordinaire du 26 avril 2011

SOMMAIRE

Ouverture de la séance par le président de l'agence	1
Présentation par TNS Sofres des résultats définitifs du sondage réalisé auprès des jeunes inscrits sur la communauté du site www.service-civique.gouv.fr	7
Les rassemblements de jeunes en service civique en 2011 : regroupements régionaux, universités d'été	10
Partenariats de l'agence avec les entreprises : point d'étape et orientations stratégiques	14
Présentation du projet d'institut du service civique et échanges avec la salle	17

*La séance est ouverte à 9 h 38,
sous la présidence de M. Martin HIRSCH.*

Ouverture de la séance par le président de l'agence

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres du comité stratégique, le président remercie l'amiral BEREAU et l'état-major de la marine d'accueillir le comité dans les locaux du ministère.

Le président rappelle ensuite les règles à suivre pour la tenue de la séance et présente brièvement les points inscrits à l'ordre du jour avant de passer la parole à l'assemblée afin de recenser les points complémentaires que souhaitent aborder les membres du comité.

M. VOISIN, représentant d'ATD Quart Monde, observe que l'accès des jeunes les plus défavorisés au service civique ne ressort ni du rapport général ni du rapport de la réunion du 28 février 2011. Il a été constaté que le service civique était une réussite quant à la diversité des publics -24 % des jeunes ne sont pas titulaires du baccalauréat- et que l'accès au service civique reste très difficile pour des jeunes très pauvres, en difficulté d'intégration ou ayant subi l'exclusion scolaire. Jusqu'à présent, il n'est communiqué que sur la réussite de la mixité sociale alors qu'il existe un chantier important à entreprendre, celui de l'accès des jeunes en difficulté au service civique qui, à cette heure, est un échec.

Le président serait moins péremptoire car le recul actuel ne permet pas de déterminer avec précision ce qui a réussi ou échoué en matière de mixité. Néanmoins, le président est tout à fait ouvert à ce que ce point, qui a ému la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS), soit débattu.

M. VOISIN, pour qui l'accès des jeunes en difficulté au service civique représente un enjeu important, regrette que le groupe de travail sur la mixité n'ait pas redémarré en 2011.

Le président, qui ignore les raisons pour lesquelles le groupe de travail n'a pas repris ses travaux en 2011, rappelle que le départ de sa responsable a eu lieu fin 2010.

M. FRAYSSE, directeur de l'éducation, de la santé, de la famille et de la jeunesse à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), indique que sa direction reprend les missions qui étaient dévolues à Mme VAGNIER. Le groupe de travail sera relancé très prochainement Après cette période de transition.

M. LESTERLIN, député de l'Allier, note que plusieurs points majeurs ne sont pas inscrits à cet ordre du jour qui ne prévoit pas de questions diverses.

Le tableau de bord que tient M. LESTERLIN des questions abordées ainsi que des recommandations formulées et des engagements pris par le comité en dresse une longue liste. Le comité a eu de multiples échanges, en particulier lors de ses deux dernières séances, sur :

- la montée en charge du dispositif, ses conditions budgétaires et de gouvernance,
- la diversité du public ciblé,
- la qualité des missions proposées par les organismes d'accueil et sa maîtrise par l'agence,
- l'obnubilation du comité de ne pas laisser le dispositif dériver vers une forme de substitution à l'emploi.

M. LESTERLIN ne souhaite pas que l'ordre du jour tel qu'il est soumis au comité laisse à penser que ces questions de fond ont été oubliées. A ce titre, M. LESTERLIN souligne la double nécessité :

- d'éclairer le comité stratégique sur le non-respect du rythme de la montée en charge sur lequel se fonde le consensus construit par le Parlement, il y a plus d'un an, et par le comité

stratégique au cours de l'année écoulée, voire de mobiliser le service civique sur la tenue de cet engagement très ambitieux ;

- d'informer le comité sur les conditions dans lesquelles les organismes d'accueil pourront organiser la formation civique et citoyenne conformément à la loi alors que ce chantier fondamental se heurte à des raisons juridiques qui en bloquent l'avancée – son financement ne sera provisionné qu'à la condition qu'un décret soit publié.

Enfin, le groupe de travail dont l'amiral BEREAU a la responsabilité est persuadé de l'impérieuse nécessité de mettre en place la formation des tuteurs. M. LESTERLIN qui avait suggéré quelques pistes aimerait savoir quelles initiatives ont été prises afin que, sur le plan tant logistique que financier ou partenarial, soient organisés les premiers échanges d'expérience entre tuteurs des organismes d'accueil. Il ne peut y avoir de qualité sans formation des tuteurs.

Le président répond que cela dépendra de la brièveté des interventions.

Mme TRELLU-KANE, présidente de l'association Unis-Cité, partage l'avis de M. VOISIN. La question de l'accessibilité des jeunes les plus en difficulté et celle du profil des missions qui renvoie une image élitiste du dispositif font partie des sujets essentiels qui doivent être abordés très rapidement et relèvent plutôt des groupes de travail que du comité stratégique en séance plénière.

En ce qui concerne la formation des tuteurs, Unis-Cité a déjà engagé plusieurs actions. Environ 1 000 personnes ont été formées. Il ressort de ces premières expériences un besoin important de compréhension du dispositif qui est toujours méconnu. Où en est la formation civique et citoyenne ?

Le président répond que les ordres du jour tiennent compte notamment de l'avancée des groupes de travail et qu'il a été décidé d'organiser des comités stratégiques les plus fréquents possibles.

M. LESTERLIN souligne qu'il y en a quatre par an.

Le président observe que se tiennent non seulement quatre comités par an mais également quatre conseils d'administration au minimum. La séance d'aujourd'hui est la cinquième en neuf mois, cela représente un peu plus de quatre comités par an.

Les services de la direction veillent à ce que tous les sujets soient abordés. Le fait qu'un point ait été inscrit deux fois à l'ordre du jour ne signifie pas qu'il est définitivement traité. Aborder l'ensemble des sujets ne pose aucune difficulté à la condition d'en avoir le temps.

En ce qui concerne la montée en charge, le président rappelle que suivant l'objectif autorisé pour 2011, 15 000 jeunes commenceront leur service civique cette année et que le cadrage budgétaire est à hauteur de 97 M€. Ce contexte impose à l'agence de se plier à une certaine discipline, notamment vis-à-vis des demandes car l'agence ne peut indemniser 15 000 jeunes tout au long de l'année sur l'ensemble des mois complets.

Le président indique également que nombre de jeunes ont commencé leur service civique au cours du dernier trimestre 2010 et « grignotent » une part des crédits 2011. Les marges de manœuvre, très étroites, ont donc conduit les services de l'agence à négocier l'étalement des recrutements prévus par les organismes d'accueil dans le cadre de leurs demandes d'agrément afin de ne déborder pas de l'enveloppe budgétaire.

Par ailleurs, le président souligne qu'après un an de fonctionnement, il ressort que le nombre de candidatures de jeunes est très important, comme le montrent les inscriptions sur le site Internet, ainsi que celui des demandes d'agrément, très supérieur à la capacité d'agrément de

l'agence. D'où l'initiative qu'a prise le président de réunir une commission informelle à laquelle ont participé plusieurs membres du comité dont deux parlementaires afin d'échanger sur les priorités 2011 et de bâtir pour cette année une stratégie ne se résumant pas à agréer les premiers organismes ayant déposé leurs demandes et à fermer le guichet une fois le quota atteint. Nombre de choix découlent de cette discussion, en particulier :

- privilégier les critères de diversité ;
- conserver la possibilité d'accueillir de nouveaux organismes dès cette année au détriment des structures plus anciennes prêtes à monter en charge plus rapidement ;
- réserver 700 missions pour l'international – ce choix n'est pas neutre, l'agence étant à quelques unités près.

En conséquence, les services sont dès à présent les témoins du mécontentement des organismes qui ont moins que ce qu'ils souhaitent ou qui ont reçu une fin de non-recevoir, ainsi que des remontées des services déconcentrés qui alertent régulièrement l'agence sur le fait qu'ils ont atteint leur limite d'agrément voire qu'ils la dépassent.

En outre, le report de certaines missions à la fin de l'année entraîne un ralentissement naturel du rythme de montée en charge même s'il reste linéaire.

Suite à ce constat, le président a attiré l'attention du président de la République, du premier ministre et des ministres concernés sur le fait que l'agence allait se trouver dans une situation paradoxale. Deux options étaient possibles. Soit la remise en cause de façon expresse de l'objectif fixé par le président de la République, il y a un an, d'atteindre 75 000 jeunes en service civique en 2014. Soit le maintien de cet objectif, ce qui sous-entend une montée en charge plus régulière.

Le premier ministre, par courrier, et la secrétaire d'Etat à la jeunesse et à la vie associative, par une communication en conseil des ministres, ont répondu à l'unisson. D'une part, l'objectif de 75 000 jeunes en 2014 a été confirmé comme objectif officiel du gouvernement et du président de la République. D'autre part, la possibilité d'augmenter le nombre de volontaires en 2011 n'est pas exclue.

Afin de convaincre de la nécessité de cette augmentation, les services de l'agence s'appuient également sur le fait que toutes les missions ne puissent trouver preneur. Agréer 15 000 missions n'implique pas 15 000 entrées. Il faut que le nombre de missions agréées soit supérieur à celui qu'on espère satisfaire. Cet argument, pour le moment, trouve porte close alors que l'agence s'approche de plus en plus de l'écart de vitesse de croisière.

Cette augmentation, condition de la diversité, répond également au questionnement du comité. Il ne s'agit pas de faire entrer des jeunes, déjà préparés, dans des cases comme des lapins dans des clapiers. Certains, mal préparés, n'entreront pas.

Cela mettra également un terme à un argument que peuvent utiliser ceux qui soutiennent qu'il n'est pas nécessaire de libérer des crédits supplémentaires et dont l'organisation se fonde sur le ralentissement de la montée en charge qu'entraînera la réalisation de l'objectif si la capacité d'agrément n'est pas accrue.

Evidemment, une capacité d'agrément accrue implique une augmentation des crédits sans lesquels il ne peut y avoir de missions.

A l'appui de ce plaidoyer, les services de l'agence suivent les demandes d'agrément de près afin de démontrer qu'elles dépassent les capacités d'agrément. Il suffit simplement de reprendre les dossiers qui ont reçu une fin de non-recevoir ou dont les demandes ont été révisées à la baisse.

Plus subtil, ils doivent également mettre en lumière la véracité des demandes et attentes des jeunes. L'enquête qui a été réalisée apportera des réponses quant aux inquiétudes de certains relatives à la motivation réelle des jeunes.

Enfin, les services doivent identifier, entre autres, dans le rythme de montée en charge, ce qui relève des contraintes que l'agence s'est fixées et de la limitation naturelle du potentiel de jeunes qui peuvent commencer leur service civique maintenant ainsi que des limites de la communication.

Ce travail technique vise deux objectifs, débloquer la situation pour 2011 et continuer à avancer pour 2012, 2013 et 2014.

Il ressort du dialogue qu'ont engagé les services de l'agence avec l'autorité de tutelle une différence d'appréciation sur le contrat de performance. Comme chacun le sait, la programmation triennale indique 15 000 en 2011, 20 000 en 2012 et 25 000 en 2013. Or, il est impossible de demander à l'agence d'atteindre 24 980 jeunes fin 2013 et d'attendre de sa part de passer à 75 000 en 2014. L'agence ne se considère pas mandatée pour signer un contrat de performance qui serait en décalage avec la réalité à laquelle elle serait confrontée.

En ce qui concerne la diversité, le président répète que les services de l'agence n'ont reçu de satisfecit sur aucun des points. On constate au vu des candidats et des réalisations que le profil des jeunes en service civique ne se limite pas à un seul, contrairement aux craintes qui ont été exprimées.

Certes, les manques existent. Certes, de nombreux jeunes de milieux modestes rencontrent des difficultés. Les services ont estimé le pourcentage de jeunes qui bénéficient des 100 € supplémentaires. Il y a un effort partagé à faire qu'il convient d'analyser en termes de communication, de mobilisation des structures agréées afin d'éviter toute discrimination déguisée et, de la part de l'agence, dans le cadre des agréments qu'elle délivre. Cette réflexion doit être partagée. C'est pour cela qu'un groupe de travail a été créé. Le président remercie l'Acsc de le réactiver après son interruption.

Le président est également d'accord pour que le comité stratégique, bénéficiant du recul suffisant, se réunisse et réfléchisse aux actions qu'il conviendra de mener à la condition que ne soit pas négligé l'un des éléments inscrits aux priorités stratégiques et dont les services se sont emparés, l'accueil des jeunes handicapés que le président considère central, position partagée dans les orientations. Un nombre restreint de jeunes handicapés ne pourrait être considéré que comme un échec.

Le président rappelle que suivant la loi, l'allocation adulte handicapé et l'indemnisation de service civique peuvent être cumulées. L'agence a reçu le soutien plein et entier du Conseil national des personnes handicapées. Le chantier de l'accessibilité des jeunes handicapés au service civique est à construire dès cette année. Les services de l'agence veilleront à son avancement.

En ce qui concerne les formations, le brevet de premier secours est opérationnel. Plusieurs jeunes ont suivi ou suivent cette formation. Quant à la formation civique et citoyenne, certains organismes ont déjà organisé diverses sessions. Afin de financer ces formations, les organismes doivent recevoir une subvention. Malheureusement, le décret n'a pas encore été modifié en ce sens, sa révision étant bloquée pour des raisons politiques, techniques ou juridiques. Cependant, les services ont fait savoir aux organismes qui mettent en place ces formations que leur situation serait régularisée dès que cela serait possible. Le président a rappelé l'urgence de cette mesure dans un courrier adressé la semaine dernière à la secrétaire d'Etat.

Quant à la formation des tuteurs, elle se développe comme Mme TRELLU-KANE l'a souligné même si les moyens disponibles seront sans doute insuffisants pour couvrir l'ensemble des frais. L'agence, qui ne disposait d'aucun crédit au départ, a pu réserver, suite à la décision du

conseil d'administration, le montant de 200 000 € pour le financement d'outils utiles à la formation des tuteurs. Par ailleurs, certains organismes comme Unis-Cité qui ont conclu une convention avec les pouvoirs publics (Etat ou collectivités territoriales) bénéficient de subventions pour financer la formation.

Enfin, le président rappelle qu'il avait été proposé de collecter les guides de formation des tuteurs qu'utilisent les différents réseaux afin de les partager et de les diffuser plus largement. Les services de l'agence se tiennent à la disposition des associations et des collectivités pour en faciliter la diffusion, le cas échéant.

M. DELESQUE, secrétaire général de l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV), aimerait savoir si le débat parlementaire prévu en fin d'année aux fins d'une évaluation de la loi et de sa mise en application est toujours d'actualité et propose que le comité stratégique où siègent toutes les parties prenantes, associations et collectivités locales, s'associe à l'action que mène l'agence auprès des autorités de l'Etat en s'appuyant sur une évaluation plus fine des besoins et attentes des associations ainsi que des collectivités. Si la demande est de 30 000 postes, il est possible d'en négocier 25 000.

Pour Mme BELLAOUI, secrétaire générale de la Ligue de l'enseignement, il faut faire attention à la manière dont les associations ou, de manière plus générale, les organismes d'accueil s'expriment sur le sujet car l'enjeu n'est pas tant que l'Etat puisse répondre aux besoins aut centrés des organismes d'accueil, qu'il s'agisse de leurs réseaux locaux ou de leurs partenaires, il est culturel. Si on veut que le service civique ne se limite pas un travail pour les jeunes, indemnisé dans certaines conditions, il doit être générationnel. La société doit le différencier d'un travail. A cette fin, il faut que tous les acteurs du service civique, ensemble, portent résolument ce discours pour qu'il n'y ait pas de malentendu quant aux motivations des organismes d'accueil.

M. LOUIS, directeur de l'association « Les Enfants du Canal » et président du collectif « Les morts de la rue », souhaite revenir sur la notion de mixité et son développement. M. LOUIS a pu constater que dans le secteur de l'hébergement d'urgence et de l'accueil des sans-abri, les structures, qui ont peur de ne pas savoir gérer, avaient un vrai besoin de formation et d'information. Peut-être que des lettres d'information régulières conviendraient. Il en va de même de l'accueil des personnes handicapées. Il s'agit de changer les regards et les mentalités.

Mme TRELLU-KANE adhère au souhait de M. DELESQUE selon lequel le comité puisse interpeler le gouvernement dans le respect des objectifs de montée en charge ainsi que de mixité et d'accessibilité et propose qu'il soit soumis à la délibération du conseil. Le comité a besoin d'un discours collectif officiel afin de donner une suite aux courriers du président. Comme Mme BELLAOUI l'a évoqué, le service civique doit devenir une étape naturelle dans la vie des jeunes. A cette fin, il doit représenter le plus rapidement possible 10 % d'une classe d'âge.

En ce qui concerne les aspects plus qualitatifs de la formation des tuteurs, au-delà des guides, il manque des temps d'échange, d'appropriation et de discussion non seulement entre tuteurs, mais également entre dirigeants d'associations et élus ou responsables de service dans les collectivités sur l'esprit du service civique et sa différence avec un emploi aidé. Environ 1 000 personnes issues de plus de 600 structures, majoritairement des associations, ont été formées sous l'impulsion des services déconcentrés. Il en ressort principalement une méconnaissance de l'esprit du service civique voire de celui de l'engagement citoyen que représente l'engagement volontaire. Certains ignorent que cela ne relève pas du Code du Travail.

Il conviendrait donc d'organiser, y compris pour les délégués territoriaux de l'agence, des temps d'échange et de réflexion sur la définition de missions adaptées au service civique et accessibles aux trois publics cibles auxquels le conseil d'administration a souhaité donner la priorité en 2011 :

- les jeunes handicapés ;
- les jeunes ayant un niveau inférieur au bac qui, spontanément, sont moins recrutés par les structures qui ont besoin de compétences - les services déconcentrés, en relation avec les structures, peuvent les sensibiliser et les aider à faire émerger des missions ouvertes à ces jeunes ;
- les jeunes issus de milieux défavorisés (quartiers prioritaires, politique de la ville, etc.).

Sur la question de la mixité, M. FRAYSSE rappelle que le groupe de travail a établi en 2010 un rapport qui a été repris dans les instructions récentes. La mixité ne se jouera pas uniquement dans le groupe de travail, mais également sur la façon dont le terrain se saisira de cette question comme cela a été indiqué. Par ailleurs, M. FRAYSSE souhaite insister sur les questions de formation : l'accueil des jeunes en difficulté ou l'intervention au cœur des quartiers auprès des populations en difficulté dans de bonnes conditions réclament un surcroît de formation ou d'encadrement. Ce qui est à l'unisson du programme que souhaite proposer M. FRAYSSE au groupe de travail sur la mixité pour 2011.

Le président indique que le comité stratégique, qui se compose de représentants de l'Etat, de parlementaires ainsi que de représentants des associations et des collectivités, représentées aujourd'hui par l'Association des maires de France (AMF), est libre de s'exprimer d'une seule voix. Cela relève de sa seule appréciation. Cette démarche peut faire l'objet d'une adoption en tant que vœu du comité stratégique.

Mme BANOUN, sous-directrice de la vie associative et de l'éducation populaire, souhaite dissiper quelques malentendus suite aux diverses questions qui ont été soulevées sur la formation civique et citoyenne. Le décret prévoit dans l'article R.121-47 le versement d'une aide de 100 € par mois et par jeune accueilli aux seuls organismes sans but lucratif. Pour autant, l'article ne précise pas que cette aide se limite au tutorat.

En outre, la définition des contenus et des modalités de cette formation relève des missions de l'agence. Il n'est mentionné nulle part que l'Etat aura l'obligation de verser un supplément à ce que prévoit l'article. Le comité stratégique a fait le choix de payer directement la formation de secouriste, ce que Mme BANOUN approuve pleinement.

Par ailleurs, Mme BANOUN a été saisie, le 8 avril, d'un projet modificatif du décret et de l'article R.121-47 afin d'augmenter la somme versée pour l'accueil des jeunes. Cette solution est tout à fait envisageable. Néanmoins, pourquoi serait-elle limitée aux seuls organismes sans but lucratif, sachant que, dans ce cas, la prise en charge de la formation est individuelle ? On aurait pu imaginer que l'enveloppe formation réservée sur le budget de l'agence serve plutôt à la formation des tuteurs. Plusieurs questions sont en suspens, la question principale étant de savoir, dans l'hypothèse où le décret serait modifié, s'il faut limiter cette aide aux organismes sans but lucratif ou l'ouvrir à tous les organismes, ce qui impliquerait de modifier un autre article que l'article R.121-47, et au seul motif de la formation comme le souligne M. LESTERLIN.

Pour le président, le temps est plus aux réponses qu'aux questions. Les services de l'agence ont envoyé une proposition le 8 avril, celle-ci a été débattue à plusieurs reprises. Maintenant, la situation est bloquée. Les organismes sont bloqués et considèrent à juste titre que cela est de la faute de l'agence s'ils ne peuvent pas organiser les formations civiques et citoyennes. Le président ne veut pas que des promotions entières sortent du service civique sans avoir été formées. Il est temps de passer à l'acte et de modifier le décret en conséquence. Sinon, l'agence se trouvera dans une position désagréable vis-à-vis des jeunes et des organismes.

Après l'intervention du président et de Mme BANOUN, M. LESTERLIN n'a pas le sentiment d'avoir la réponse à la question qu'il a posée et qui est exactement celle qui vient d'être soulevée. On est à plus d'un an après la promulgation de la loi. De nombreux jeunes ont signé leur premier contrat il y a dix mois. Plusieurs organismes ont déjà pris des initiatives sans

qu'une stratégie globale de formation à la citoyenneté ne soit arrêtée en dehors du PSC1. La question n'est toujours pas tranchée.

En outre, M. LESTERLIN partage le point de vue du président : il serait illégal que des jeunes quittent le dispositif du service civique sans avoir pu bénéficier de cette formation citoyenne. C'est la raison pour laquelle il est essentiel d'avoir un débat de fond sur l'opportunité de maintenir le rythme de la montée en charge qui soulève également la question de l'intendance (formation citoyenne, formation des tuteurs, mobilisation des collectivités territoriales...).

M. LESTERLIN se réjouit que l'AMF soit représentée aujourd'hui. Il est primordial de réfléchir à une stratégie vis-à-vis des nouveaux entrants que sont les collectivités territoriales et les établissements publics par rapport au service civil volontaire. Cette stratégie ne se dessine pas de façon claire alors qu'il serait possible de s'appuyer sur divers exemples (Martinique, PACA, Poitou-Charentes, Corrèze...). Il est absolument vital que le comité discute de la montée en charge et de son accompagnement afin d'offrir un service civique de qualité, utile à la société tout entière et à chaque jeune. Qu'il soit une application de l'esprit et de la lettre de la loi, ce qui suppose encore beaucoup de travail.

Enfin, en réponse à l'interrogation de M. DELESQUE quant à un débat parlementaire fin 2011, M. LESTERLIN indique que la commission de l'éducation et de la culture, compétente en la matière, a décidé de lancer une évaluation comme elle le fait pour toutes les lois un an après leur promulgation. Deux parlementaires, Mme GREFF et M. LESTERLIN, ont été désignés afin de procéder à cette évaluation, interne à la commission des affaires culturelles. Les auditions ont commencé. Les deux parlementaires, qui ne pourront pas auditionner tous les acteurs, rédigeront le rapport d'évaluation.

Par ailleurs, la loi prévoit un comité de suivi de la loi dans lequel siègent deux députés et deux sénateurs. Ce comité n'a pas été installé. Son installation relève de la responsabilité de l'exécutif. Mme BOUGRAB doit réunir le comité pour la première fois le 3 mai.

Enfin, le gouvernement doit présenter son rapport avant la fin 2011 devant le Parlement. Rédigé par l'agence, celui-ci ne sera utile qu'à partir du moment où tous les éléments nécessaires auront été transmis au gouvernement afin qu'il puisse préconiser des adaptations par rapport au dispositif défini dans la loi du 10 mars.

Présentation par TNS Sofres des résultats définitifs du sondage réalisé auprès des jeunes inscrits sur la communauté du site www.service-civique.gouv.fr

M. RIVIERE présente les résultats définitifs du sondage que TNS Sofres a réalisé auprès des jeunes inscrits sur la communauté du site Internet de l'Agence du service civique. En résumé, l'enquête confirme qu'il existe deux profils d'approche et d'appréciation du service civique :

- le service civique s'inscrit en parallèle d'une activité principale (études),
- le service civique est vécu comme un temps de césure et un élément important de la formation.

Dans ces deux profils, on observe que les valeurs fortes que les jeunes attribuent au service civique sont en adéquation avec leurs valeurs personnelles.

Enfin, face à la démarche de candidature, le service civique doit proposer, à un rythme permettant d'éviter le côté décevant, des offres adaptées à ces profils assez diversifiés et en nombre suffisant par rapport aux aspirations des jeunes.

Au vu des diapositives 20 et 29, à la lumière de la durée des missions et de l'horaire hebdomadaire ainsi que de la disponibilité, Mme BANOUN observe par rapport à la

segmentation que les jeunes qui sont prêts à partir immédiatement le seraient pour des missions peu chronophages. Peut-être y a-t-il une réflexion à mener sur ce sujet.

Mme BANOUN souligne également que les diapositives 19 et 20 donnent une première approximation des « touristes » : 22 à 23 % considèrent que la durée, hebdomadaire ou idéale, n'a pas d'importance.

Mme TRELLU-KANE souhaite rebondir sur la question de l'horaire hebdomadaire (diapositive 20). Le service civique devait-il être une étape de vie qu'on consacre à l'intérêt général ou le bénévolat, en parallèle des études, pouvait-il être assimilé à un service civique ? Cette question avait fait l'objet d'un débat approfondi au moment du vote de la loi. Il était ressorti des multiples discussions que le service civique était une étape de vie et devait constituer l'activité principale de la personne (3 jours par semaine au minimum à raison de 24 heures). Ce choix est-il remis en question à travers l'enquête ?

Au vu de l'enquête -34 % des jeunes n'ont pas candidaté car ils pensaient ne pas avoir les qualifications nécessaires pour être retenus-, Mme TRELLU-KANE soulève à nouveau la question du profil des missions proposées sur le site Internet et, plus généralement, affichées par nombre de structures, qui souvent sont similaires à des stages ou des offres d'emploi. Il est nécessaire d'accompagner les structures dans la formulation de leurs missions. Mme TRELLU-KANE sait que les services de l'agence le font déjà et que cela s'avère difficile. Que peut-on envisager sur le terrain pour que les jeunes perçoivent le service civique comme un temps d'engagement, celui-ci donnant droit au versement d'une indemnité, et pas comme un emploi, ce qui implique une rémunération et soulève des questionnements sur son adéquation et sa différenciation en fonction du nombre d'heures effectuées par semaine.

Le général AUGIER DE CREMIERS, directeur du Service national, souligne que la diapositive 7 ne mentionne pas la journée d'appel à la préparation de défense (JAPD), rebaptisée journée défense et citoyenneté. 300 000 jeunes ont déjà visionné le clip de 7 minutes que la direction du Service national a mis au point, dont probablement 200 000 à la date du sondage. Il conviendrait à l'avenir de proposer aux jeunes la JAPD parmi les solutions possibles afin que le général puisse mesurer l'impact de la formation délivrée au cours de cette journée.

M. RIVIERE répond que la question était fermée mais qu'un des postes étant ouvert, il lui sera peut-être possible d'apporter une réponse.

A la lumière de la diapositive 21, M. D'ALMEIDA, volontaire en service civique, observe que l'indemnité est souvent insuffisante quand elle doit couvrir les transports, la nourriture et le loyer. Cela est une des raisons majeures pour laquelle les volontaires démissionnent du service civique. Il serait intéressant de réfléchir à ce problème.

Sans remettre en cause la qualité du travail de TNS Sofres, M. LESTERLIN souligne que le nombre de jeunes (44 000) ayant visité le site n'est pas très important par rapport à la population cible qui oscille entre 7 et 8 millions.

A ce titre, le président rappelle que le nombre de 44 000 correspond au nombre de profils déposés pour candidater. En 2010, entre 500 000 et 1 million de jeunes se sont connectés au site de l'agence, qui est tout jeune, soit 15 000 visites par semaine en moyenne.

M. LESTERLIN rectifie sa formulation : si 44 000 jeunes ont manifesté un intérêt personnel pour le service civique, cela ne change en rien la taille de la population cible et la proportion que M. LESTERLIN souhaitait relever afin de souligner que même si un travail de grande qualité a été réalisé par M. CHANSON et toute l'équipe de l'Agence du service civique, M. LESTERLIN, qui fait partie des personnes qui ne sont pas en contact quotidien avec les personnes qui s'occupent du service civique, qui gèrent le service civique, a l'impression globale que le service civique se caractérise toujours par la méconnaissance qu'en a la population.

M. LESTERLIN rappelle que cela n'était ni le fait du prince ni par hasard que des campagnes nationales télévisées avaient été prévues sur le financement du service d'information du gouvernement et qu'elles n'ont pu avoir lieu ni avant l'été ni à la rentrée pour les raisons qu'il a déjà évoquées à plusieurs reprises. Il est normal que l'image du service civique soit encore floue. En revanche, il sera intéressant de la comparer à une période où le dispositif sera mieux connu car il existe un certain danger à solliciter en permanence l'avis des jeunes sur ce qui serait approprié, alors que le travail de chacun ici est de mettre en œuvre un dispositif qui a été conçu conjointement et que le législateur a arrêté. La loi ne sera pas modifiée tous les ans. Il conviendrait donc de ne pas créer d'espérances à l'égard de la jeunesse que le service civique ne pourrait pas assumer.

M. DELESQUE se réjouit de ces chiffres, en particulier de ceux de la question de la solidarité et de l'éducation pour tous. Il conviendrait, pour aller jusqu'au bout de la comparaison et voir s'il existe un décalage, de mettre à plat les chiffres de la classification des annonces déposées sur le site. Cela permettra d'alimenter l'argumentaire que le comité stratégique utilisera dans le vœu qu'il adressera au premier ministre.

M. DELESQUE indique également qu'il ressort de l'enquête qu'a réalisée l'AFEV auprès de ses bénévoles les mêmes chiffres quant au fait de vouloir faire de la solidarité, de s'ouvrir aux autres, d'être utile et au fait d'acquérir une expérience. Le décalage est de 20 points environ. Cela renforce ce qui a été mentionné précédemment sur la nécessité d'être très clair sur le message culturel et la différenciation à l'emploi, ce dont n'ont guère fait preuve les responsables associatifs, invités à participer à plusieurs émissions de télévision ou de radio, il y a une dizaine de jours.

A ce sujet, le président souligne qu'il est parfois difficile dans un débat d'afficher une position absolutiste. Le président en a fait l'expérience à Fougères. Le lien entre les deux n'est pas aussi univoque. Par ailleurs, cette ambiguïté est assez productive.

M. HIMENE, représentant de la communauté d'agglomérations Vitré Communauté, note que la diapositive 25 indique que 47 % des inscrits n'ont jamais postulé à une offre, dont 70 % de lycéens qui seront peut-être de futurs candidats. En revanche, la diapositive 28 ne mentionne pas l'incompatibilité des missions proposées avec les études que peuvent suivre les jeunes inscrits, réponse dans laquelle devraient se reconnaître les lycéens car il est difficile pour un lycéen de consacrer 24 heures par semaine minimum. Cela prouve néanmoins que 22 000 personnes environ ont candidaté. L'objectif de 15 000 jeunes en 2011 a été évoqué précédemment. En tenant compte du glissement et de ces 22 000 lycéens, l'agence s'approcherait de l'effectif possible.

Le président répond que cette étude a été déclenchée en raison du nombre important de visiteurs et de l'augmentation du nombre d'inscrits alors qu'un débat approfondi avait lieu sur la motivation réelle des inscriptions. Cette enquête apporte un premier élément de réponse extraordinairement important : ce n'est pas 2 000 parmi 44 000 mais la moitié environ qui veut faire son service civique, dont plus des deux tiers sont prêts à le faire dans le mois à venir.

Pour répondre à la question de M. LESTERLIN, il s'agit de trouver le juste équilibre entre une communication tous azimuts qui entraînera l'augmentation du nombre de postulants et une communication plus ciblée envers les jeunes dont la motivation est réelle.

Il convient également de regarder l'adéquation des missions avec les attentes des jeunes. L'enquête dénonce la déception des jeunes inscrits quand ils sont livrés à eux-mêmes. Les services de l'agence alerteront donc régulièrement les inscrits, probablement chaque semaine, et les avertiront que de nouvelles missions ont été déposées.

Par ailleurs, on constate qu'un nombre plus important que prévu d'inscrits se déclarent frustrés en raison :

- de l'absence de réponse de la part des organismes d'accueil – il est indispensable d'envoyer un courriel d'accusé de réception présentant les motifs pour lesquels la demande d'un jeune ne peut être traitée ;
- du manque de clarté des offres proposées par les organismes (inadéquation du niveau de qualification requis).

En outre, il était également important pour les services de connaître les obstacles au passage à l'acte. D'où la question des critères (transports, indemnité, durée, etc.). Ainsi, les services pourront identifier les actions qu'il conviendra de lancer pour les lever.

Le nombre réduit de missions s'adressant aux 16-18 ans qui ont envie de faire leur service civique fait partie des points que les services doivent étudier avec le comité stratégique. Les stratégies de communication, d'interaction avec la communauté et d'agrément des missions pourront se fonder sur cette enquête, véritable outil de pilotage.

<p>Les rassemblements de jeunes en service civique en 2011 : regroupements régionaux, universités d'été</p>

M. DUJOL, directeur de l'Agence du service civique, présente l'université d'été du service civique qui aura lieu les 11 et 12 juillet 2011.

Le président remercie les organismes et les collectivités locales de leur mobilisation. L'organisation de ces moments très importants a été évoquée à plusieurs reprises. Ces rassemblements sont conformes à l'esprit du législateur de permettre aux jeunes en service de se réunir afin de réfléchir ensemble aux grands enjeux de société. L'agence, qui peut venir en appui ou être à leur initiative, aimerait que le tableau les énumérant s'enrichisse. Le président ignore si le terme « université d'été » perdurera mais il a le mérite d'être clair. Les services de l'agence ont saisi l'occasion offerte par HEC d'utiliser ses infrastructures pour organiser un temps de travail sur les jeunes et le monde de l'entreprise. Evidemment, il est tout à fait possible pour une structure d'initier ce type d'expérimentation autour d'autres thèmes comme le monde associatif ou la citoyenneté locale.

M. MARTINET, maire de Saint-Denis-en-Val, représentant l'Association des maires de France (AMF), aimerait savoir à qui revient l'initiative de ces rassemblements. Est-ce à une collectivité territoriale, à une mission locale ou à l'agence ?

Le président répond que cet événement a été organisé à l'initiative de l'agence mais que tout acteur du service civique est libre de mettre sur pied un tel rassemblement, avec ou sans le concours de l'agence.

M. MARTINET insiste sur le fait qu'une communication orientée vers les prescripteurs et les collectivités territoriales serait la bienvenue car ces dernières, dans leur grande majorité, sont prêtes à relever ce défi. Il ne suffit pas de se rendre dans une région et d'expliquer ce qu'est le service civique, comme cela fut le cas le 12 juin 2010, lorsque le président s'est rendu dans le Loiret. Les collectivités ont besoin d'être convaincues. Même si nombre d'entre elles comprennent le sens du service civique, elles ont besoin d'informations pratiques permettant de faciliter leur action sur le terrain.

Le président, qui se rappelle très bien de sa venue au Loiret et qui sait que la mobilisation de cette région est très forte, ne peut que réitérer sa réponse à la question de la communication : le nombre d'agréments disponibles étant restreint, il est délicat d'encourager les structures à déposer leurs dossiers tout de suite. D'où la nécessité de revoir à la hausse le plafond des agréments autorisés.

Le président comprend les difficultés que peuvent rencontrer les différents acteurs dans leur appréhension de ce qu'est une vraie mission de service civique. L'outil de communication ne

doit pas se limiter à un dépliant ou à un Powerpoint, cela ne serait pas très efficace. La meilleure pédagogie consiste à faire remonter les expériences que les collectivités considèrent originales et réussies afin de les valoriser et de les faire partager. La diffusion de ces exemples devrait déclencher un effet « boule de neige ».

Mme MOHAMMED-AHMED-HASSAN, volontaire en service civique, indique qu'il serait intéressant que l'université d'été, qui sera ouverte à une centaine de jeunes, n'accueille que des jeunes sans diplôme. Cela leur permettrait, entre autres, de voir différemment le monde de l'entreprise et de leur donner une chance de postuler.

Le président répond que le principe de ce type d'événement ne consiste pas à rassembler tous les jeunes d'un même profil. C'est la même philosophie que le tee-shirt orange d'Unis-Cité. Il ne s'agit pas d'une journée pour les jeunes qui ont fait une école de commerce et qui reviennent dans une école de commerce. Cette université sera l'occasion pour chaque jeune de rencontrer d'autres jeunes venant de tous horizons.

M. LOUIS indique que le groupe 5, dans le cadre de sa réflexion sur la participation des jeunes, a pris part à l'élaboration de cette université d'été qui participe à l'identité et à la culture du service civique. Faisant suite au travail qui a été réalisé autour de la charte et qui se poursuit, l'objectif est d'instituer un moment fédérateur et d'encourager les jeunes en service civique à poursuivre leur réflexion sur un certain nombre de sujets, notamment l'entreprise et ses valeurs parmi lesquelles le jeune peut retrouver certaines valeurs qu'il a rencontré lors de son service civique. Cette initiative est née de la volonté d'insuffler un dynamisme et de créer quelque chose de différent et de déconnecté de tout aspect festif. La jeunesse a aujourd'hui besoin de porter et de faire connaître ses réflexions.

Mme BELLAOUI trouve l'idée intéressante mais à la condition de rechercher une réelle expression des jeunes et un approfondissement des sujets, même si leur participation est moins importante qu'à des moments plus festifs, ainsi que de contribuer à l'identité du service civique. Cette université ne doit pas se limiter à un huis clos dont rien ne ressort pour l'ensemble de la société. En fait, la note se contredit.

Cela conduit Mme BELLAOUI à s'interroger sur l'organisation de ce rassemblement dont l'Agence du service civique est à l'initiative. Celui-ci n'a rien d'anodin et mériterait la mise en place d'un « comité éditorial » qui aurait pour fonction de regarder le contenu de ces journées et de vérifier que les jeunes pourront s'exprimer.

Mme BELLAOUI rappelle qu'il s'agit d'inviter des jeunes en service civique à s'exprimer sur des sujets de société et pas de leur demander de parler des jeunes. A ce titre, le thème de l'entreprise ne lui paraît pas le choix le plus évident à l'heure où plusieurs débats fondamentaux au sein de l'économie sociale et solidaire ont cours en France, notamment sur ce qu'est l'entreprise alternative et le fait de savoir si elle se limite simplement à la responsabilité sociale de l'entreprise ou si elle s'étend à des formes plus statutaires.

Le président partage cette opinion et trouve intéressant que des jeunes en service civique puissent avoir un débat sur l'entreprise et que des entreprises puissent rencontrer des jeunes en service civique. Cela offre également des leviers à l'agence pour agir en faveur de l'emploi après le service civique.

Ce n'est pas une question d'ambiguïté, mais d'opportunité. Ce type de rassemblement est toujours compliqué à organiser. HEC apportait ses locaux et infrastructures. Il aurait été absurde de monter une université d'été à Jouy-en-Josas et de choisir un thème qui n'aurait rien eu à voir avec le monde de l'entreprise.

Enfin, le président répète que si un acteur du service civique souhaite prendre l'initiative, par exemple, sur le thème du rôle de l'association, cela ne pose aucun problème.

Bien que cette idée soit intéressante, Mme TRELLE-KANE est perplexe car, de son avis, l'agence été censée fournir à tous les jeunes en service civique une formation civique et citoyenne et un accompagnement dans leur réflexion sur leur projet d'avenir. Cela implique de proposer aux structures des rencontres avec, entre autres, des dirigeants d'entreprise, ce qui se fait déjà sur le terrain. Au-delà des grands rassemblements plus festifs, des temps de formation sont organisés sur des aspects citoyens. Le rôle des collectivités, de l'armée, des médias relèvent de la formation citoyenne.

Quant à l'accompagnement au projet d'avenir (rencontre avec l'entreprise, échange et dialogue sur la place de l'entreprise), l'ensemble des territoires est concerné. Il conviendrait donc d'attribuer une dimension symbolique à cette université d'été qui réunira 1 % des jeunes et de la considérer comme un modèle de ce qu'il faudrait décliner au niveau territorial.

Dans cette hypothèse, l'entreprise ne pourrait être qu'un des thèmes à aborder au cours de ces journées, en particulier si cela doit contribuer à l'appropriation par les jeunes du service civique et à son identité.

Enfin, Mme TRELLE-KANE propose, si les locaux de Jouy-en-Josas sont disponibles, que soit organisée une université d'été à l'attention des personnes qui portent le service civique (délégués territoriaux, responsables de structures d'accueil, personnes des missions locales...) afin de mener une réflexion approfondie sur l'identité du service civique.

M. TOCHE, directeur de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), saisit l'occasion offerte par M. DUJOL au cours de sa présentation pour évoquer en quelques mots la manifestation de Sommières, organisée avec le concours de l'Agence du service civique et de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), qui se tiendra les 7 et 8 mai. Ont également participé à son élaboration la ville de Sommières et le conseil général du Gard ainsi que plus de 25 associations ou médias dont certaines sont représentées autour de la table. Chacun s'est mobilisé pour que Sommières soit un exemple réussi de partage d'expériences entre jeunes du SVE soit entre jeunes d'Europe, entre jeunes en mission et anciens volontaires, entre volontaires européens et volontaires du service civique. Ainsi s'ajoute à la mixité sociale la mixité culturelle. Les inscriptions sont encore ouvertes.

En ce qui concerne le financement, même si l'institut a profité d'un effet d'aubaine (les 15 ans du SVE et l'année européenne du volontariat et du bénévolat), il ne pourra financer que le transport des jeunes en SVE, les crédits européens n'étant éligibles que dans le cadre du SVE.

Comme Mme TRELLE-KANE, M. TOCHE souhaiterait que soient organisés des regroupements assez réguliers permettant de rassembler un nombre significatif de jeunes afin de forger cette communauté d'intérêt, à tout le moins de vie, forte de cette expérience de service civique, quel que soit sa forme.

Enfin, au-delà de ces regroupements de jeunes, il est également intéressant de réunir les structures d'accueil, les porteurs de projets, les délégués territoriaux. Le programme « Jeunesse en action » (PEJA) y oblige : les délégués territoriaux et les porteurs de projets des actions collectives du PEJA se réuniront fin mai. Cela est très important et contribuera au succès du service civique. Dans cette optique, M. TOCHE propose qu'une part des crédits dédiés à la communication soit réservée à l'information des professionnels de jeunesse (délégués territoriaux, éducateurs, travailleurs sociaux, personnels des missions locales) afin que tous partagent le même discours et que celui-ci soit relayé comme il se doit.

Le président rappelle que personne n'a le monopole de l'initiative, au contraire. Les associations et les collectivités locales dont certaines ont déjà mis sur pied plusieurs actions sont les bienvenues. Cela contribue à atteindre le plus grand nombre possible de jeunes. Certaines de ces actions constitueront peut-être des modèles de formation civique et citoyenne ; d'autres viendront en complément de cette formation. Voilà ce que l'agence essaie de forger.

M. LESTERLIN partage les interventions de Mmes TRELLU-KANE et BELLAOUI ainsi que celle de M. TOCHE, mais HEC est une opportunité. Pourquoi ne pas la saisir ? L'idée est bonne. En revanche, pourquoi la réserver à 1 % des jeunes en service civique ? Celle-ci doit être généralisée. Il ne faut pas avoir peur de mettre les jeunes en contact avec le monde de l'entreprise. Il faut leur donner un éclairage sur l'entreprise, l'autoentrepreneur, l'entreprise d'insertion, l'entreprise à but lucratif et non lucratif, les associations... M. LESTERLIN espère que de vrais chefs d'entreprise participeront à ce rassemblement. Il ne faut pas avoir peur de confronter les jeunes avec des responsables de la CGPME et du MEDEF. Cependant, il ne faut pas se limiter à cela. M. LESTERLIN n'est pas contre le fait de saisir les opportunités, mais il faut une vraie stratégie de formation. Tous les thèmes qui ont été évoqués sont mentionnés dans le référentiel des formations, il faut s'y reporter. Encore faut-il qu'il soit diffusé.

M. BAHEGNE, directeur régional Jeunesse, Sports et Cohésion sociale du Centre, note qu'il ressort des débats une volonté et une nécessité de se retrouver entre tuteurs, organismes, etc. Il faut, cependant, différencier les niveaux d'intervention. Les regroupements nationaux lui semblent indispensables et intéressants. Néanmoins, l'échelon régional doit prendre sa part, son action étant complémentaire. Toutes les collectivités territoriales sont en train, peu ou prou, d'organiser, d'ici à la fin de l'année, des regroupements régionaux avec le préfet de région. Pour la région Centre, cela aura lieu à l'automne. L'échelon régional offre un niveau adéquat de démultiplication des rencontres entre les opérateurs, les structures qui recrutent et accueillent les jeunes et les jeunes eux-mêmes. Enfin, cela permettrait d'asseoir le service civique sur le territoire.

Mme QUINIO, chargée de projet Réflexion et Expérimentations au Centre des jeunes dirigeants (CJD), signale que le CJD a déjà lancé plusieurs initiatives en faveur du rapprochement entre les jeunes et les chefs d'entreprise. 33 événements ont été organisés le 5 mai. A ce titre, Mme QUINIO déclare que le CJD aimerait participer à cette rencontre dans la mesure où ces questions lui tiennent particulièrement à cœur.

Mme QUINIO indique également que le CJD travaille, dans le cadre de sa commission Jeunesse, sur des outils de sensibilisation au service civique à destination des entreprises. Un des axes de travail traitera de la valorisation du service civique à travers le curriculum vitae d'un jeune qui est avant tout en recherche d'emploi quand il effectue un service civique.

Le président répond que les services de l'agence ne manqueront pas de solliciter le CJD et de s'inspirer de son expérience.

L'amiral BERAU, membre du Conseil d'analyse stratégique, appuie fortement la demande de Mme TRELLU-KANE et de MM. LESTERLIN et TOCHE de rassembler tous les délégués territoriaux.

Le président signale que la dernière réunion des délégués territoriaux a eu lieu il y a un mois.

L'amiral BERAU considère que ces réunions doivent être organisées régulièrement et relève du rôle de l'agence. A titre d'exemple, la Direction de la sécurité civile met sur pied, depuis deux ans, un séminaire d'une centaine de représentants. Cela constitue un puissant vecteur de communication, en particulier envers les régions et les délégués territoriaux qui souffrent d'un manque d'information.

Le président en convient. Une lettre d'information (« newsletter ») est dédiée aux délégués territoriaux et plusieurs réunions ont été organisées. Les délégués territoriaux participent également au comité de pilotage de chaque rassemblement régional.

M. DUJOL ajoute que cette infolettre est mensuelle. Elle est à destination des délégués territoriaux et des référents. Au niveau des DRJSCS, des réunions régulières des délégués territoriaux adjoints sont organisées à l'initiative du ministère. Elles portent sur divers sujets mais abordent à chaque fois le service civique. Les référents du service civique se réunissent également. Leur dernière réunion a eu lieu le 28 février.

Partenariats de l'agence avec les entreprises : point d'étape et orientations stratégiques

M. DUJOL présente un point d'étape sur les partenariats de l'agence avec les entreprises.

Si M. LESTERLIN ne voyait pas d'inconvénient à profiter de l'offre d'HEC, il n'en est pas de même en ce qui concerne les partenariats avec les entreprises qui relèvent de l'opportunisme le plus absolu et qui sont aux antipodes de la stratégie souhaitée.

M. LESTERLIN rappelle que le groupe de travail, mis en place par le comité stratégique à sa deuxième séance et compétent en la matière, ne s'est pas octroyé cette compétence de son propre chef. Celle-ci a été voulue par le président de l'agence et validée par le comité stratégique. Aucun des partenariats mentionnés n'a été examiné par le groupe de travail.

Le 7 juillet 2010, soit une semaine après l'installation du comité stratégique, M. LESTERLIN découvrait la convention qui avait été signée avec le ministère de l'Education nationale. Récemment, Mme BOUGRAB lui a transmis subrepticement, au cours d'une séance de travail, un projet de convention avec le ministère de la Justice dont le groupe n'a pas non plus délibéré. Plus de rigueur s'impose.

En outre, la validation du service civique ne se limite pas aux partenariats avec les entreprises. Le comité stratégique n'entend plus parler de la valorisation de l'expérience, des contacts avec l'université, du projet de décret qui devait mettre cela en musique et que M. LESTERLIN n'a jamais vu. Où en sont les conversations de l'agence avec la Conférence des présidents d'université (CPU) ?

M. LESTERLIN émettra donc un avis négatif pour des raisons de respect de la loi et de principe. Il s'interroge sur l'absence de stratégie en matière de partenariats avec les entreprises. Pourquoi traiterait-on avec le groupe Casino et pas le reste de la grande distribution ? Pourquoi avec Axa et pas les autres assureurs ? Pourquoi avec Orange et pas SFR et Bouygues ?

Excepté quelques contacts avec les régions Rhône-Alpes et Poitou-Charentes en faveur de la gratuité des TER, il n'existe pas de véritable stratégie. La téléphonie est-elle une priorité plus importante pour les jeunes que l'accessibilité et la gratuité des transports publics ? Les acteurs qui sont membres du comité stratégique souhaitent-ils vraiment faire des choix stratégiques sur ces partenariats ? M. LESTERLIN n'en est pas convaincu. Il ne cautionne donc pas ce pointillisme qui s'accompagne d'un problème de mise en concurrence qui semble se poser au moins autant que lors du débat sur la formation et qui consiste, en fonction de la bonne volonté des uns et des autres, à conclure des partenariats avec telle ou telle entreprise sans avoir une vision stratégique d'ensemble.

M. LESTERLIN appelle de ses vœux l'inscription à l'ordre du jour d'un point sur une véritable stratégie en matière de partenariats, qu'il s'agisse de partenariats avec les administrations, les ministères ou les collectivités territoriales qui présentent de véritables opportunités au bon sens du terme sur lesquelles le comité stratégique devrait se pencher. Les partenariats avec les entreprises également, à la condition qu'ils bénéficient d'un vrai cadre car chacun sait que les politiques de mécénat de ces grands groupes font partie de leur politique de commercialisation (« marketing »). Or, M. LESTERLIN ne veut pas que la population du service civique devienne un marché cible pour ces entreprises privées. Il rappelle que le service civique est inscrit comme un des titres du Code du service national. D'aucun n'aurait vu du même œil les logos d'entreprises sur les plaquettes vantant les mérites du service national lorsqu'il était militaire. Pourquoi ce service national civil ne répondrait-il pas aux mêmes exigences alors qu'une loi, très claire à ce sujet, a été votée ?

Mme BUSSON, chargée de mission Volontariat à Coordination pour le travail volontaire des jeunes (Co-travaux), souhaite intervenir sur un autre registre. Elle aimerait avoir des éclaircissements sur la notion de valorisation du service civique et s'assurer que, dans les

différentes démarches qui ont été entreprises, toutes les formes de service civique ont été identifiées et pas la seule forme d'engagement de service civique réservée aux jeunes et soutenue par l'Etat. Qu'a-t-il été envisagé pour que le SVE ou les personnes en volontariat de solidarité internationale puissent bénéficier de cette démarche qui était vraiment au cœur de la fusion sous un même service civique de toutes les formes de volontariat ?

M. MARTINET revient sur les propos de M. LESTERLIN. La stratégie de partenariat consiste-t-elle à aider le jeune en service civique dans son quotidien ? Les 440 € sont insuffisants comme l'a démontré le sondage. S'agit-il de lui donner un petit plus lui permettant d'avoir une vie sociale, ce que font déjà les collectivités territoriales ? A première vue, cette question semble simple. Cependant, quand une mairie recrute un jeune en service civique, elle lui offre, entre autres, le repas de midi ainsi que le restaurant scolaire. M. MARTINET, qui souhaite partager cette stratégie partenariale, est moins choqué par les partenariats avec les entreprises. Celles-ci ne sont pas des philanthropes, tout le monde le sait. Néanmoins, ces partenariats pourraient participer à l'amélioration du quotidien des jeunes.

M. DELESQUE rejoint M. LESTERLIN quant à l'appel à une stratégie en la matière même s'il ne partage pas son avis sur la téléphonie car elle est aussi importante que la mobilité.

M. DELESQUE rappelle que lors des discussions autour du Livre vert, l'accès au permis de conduire était évoqué régulièrement. Peut-être les services de l'Etat et les entreprises pourraient-ils se mettre autour de la table afin de débattre de cette question ? De son avis, il serait nécessaire que le comité stratégique se réunisse afin de définir une stratégie.

La note met en lumière deux éléments, l'accompagnement des jeunes dans leur vie quotidienne, leur service civique et autres, et la valorisation de ce service civique auprès de tous les acteurs de la société et pas uniquement des entreprises.

M. DELESQUE souligne l'intérêt du modèle belge où toute expérience de bénévolat est mise en valeur dans le curriculum vitae d'une personne et constitue un vrai atout pour son embauche future. Elle est connue dans toute la Belgique, entreprises, collectivités locales, régions, pays et autres. Cela représente un avantage certain.

En ce qui concerne les partenariats, M. DELESQUE trouve que Vinci aurait pu aller plus loin que de se contenter de faire de la communication dans les parkings. Il y a du grain à moudre chez Vinci. En revanche, le partenariat avec IBM est très intéressant. C'est là où M. DELESQUE, moins critique, ne rejoindra pas M. LESTERLIN. L'AFEV vient de réaliser, dans le cadre de ses expérimentations, une première étude sur la valorisation du bénévolat à l'embauche. Il ressort d'une enquête menée auprès des DRH des entreprises d'informatique que la valorisation de l'engagement dans un curriculum vitae est un frein à l'embauche des bénévoles car ils recherchent des personnes ayant l'esprit totalement libre afin qu'elles puissent s'ancrer dans des projets de développement informatique, par exemple. D'où l'intérêt de ce partenariat. Néanmoins, il est vrai qu'impliquer les collectivités et les grandes écoles est une possibilité à ne pas négliger.

Mme ANGRAND, secrétaire générale de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), souhaite faire part de la discussion qui a eu lieu sur la question des partenariats au sein du conseil d'administration de l'OFAJ qui s'est montré assez réservé sur le fait, par exemple, que l'office se lance à la recherche de financements en tiers (« fund raising »). L'office, qui a besoin de moyens supplémentaires, s'est donc engagé à ce que les partenariats soient encadrés par une charte précisant les aspects déontologiques, les droits et les devoirs de tous les partenaires. Cela offre ainsi une certaine sécurité.

Le président répond que ce point a été inscrit à l'ordre du jour afin d'être débattu. A ce titre, on ne peut reprocher aux services de l'agence l'absence de stratégie. Cela n'aurait eu aucun sens d'avoir un débat de principe sans savoir ce qu'il était possible d'envisager avec certaines entreprises. Cela aurait été la porte ouverte à toutes les spéculations.

M. LESTERLIN souligne que les conventions qui ont été transmises sont déjà signées.

Le président en convient et rappelle que le comité stratégique avait débattu de la convention sur la téléphonie avant sa signature. Le président ajoute qu'il n'a rien contre un débat passionné mais il aimerait que les membres ne soient pas injustes : il ne faut pas, sous prétexte de l'inscription à l'ordre du jour des partenariats avec les entreprises, considérer que les autres questions comme celle des relations avec la CPU ou des transports sont condamnées à l'oubli.

M. LESTERLIN indique qu'il est temps d'en débattre.

Le président souligne que l'heure est déjà très avancée.

M. LESTERLIN rappelle que le président est maître de l'ordre du jour.

Le président répond que ce point, qui soulève plusieurs questions de principe, a été inscrit à l'ordre du jour car il lui semblait qu'il était utile de faire un point particulier sur ce sujet. C'est pour cela que se réunit le comité. Il ne s'agit pas de traiter d'un point et d'oublier les autres.

Le président a rencontré la CPU la semaine dernière afin de discuter de l'engagement. L'AFEV était également présente. Les expériences fleurissent de la même façon que pour les collectivités locales dont la mobilisation nécessite que quelques régions engagent une démarche pour que les autres leur emboîtent le pas. Ce n'est pas l'un versus l'autre.

Enfin, il ne s'agit pas de galvauder ces questions et de faire n'importe quoi, comme le président a pu le souligner au cours d'une émission radiophonique où il lui avait été demandé de privatiser le service civique : il est hors de question de privatiser le service civique.

M. LESTERLIN souligne que le président n'en a pas le pouvoir.

Le président en convient et ajoute qu'aucune démarche, directe ou souterraine, n'a été engagée en ce sens. Il indique également que les services de l'agence ne souffrent pas de schizophrénie. On ne peut considérer la valorisation du service civique dans le cadre du recrutement sans l'implication de quelques entreprises pouvant devenir directrices par la suite.

Certes, un cadre est nécessaire. Néanmoins, il faut, de temps en temps, sortir de ce cadre pour des raisons d'intérêt national même si celles-ci peuvent être réfutées. Il serait absurde de renoncer à cette opportunité. Plusieurs acteurs comme Unis-Cité ont noué des partenariats fructueux qui ont pu s'étendre à leur initiative. Le président est partisan de bons partenariats et, en particulier, avec les entreprises. Ceux-ci se fondent sur la mise en concurrence. Si l'agence s'était adressée à tous les opérateurs de téléphonie, aucun ne se serait impliqué. Cela fait partie des points durs que l'agence impose dans les conventions : ces partenariats ne sont jamais exclusifs. Evidemment, tous les aspects liés à la concurrence ont été vérifiés. Procéder ainsi est indispensable.

Le président en est convaincu, il serait dangereux de fermer la porte à de bons partenariats avec les entreprises, qui peuvent être à l'initiative de la ministre, de l'agence ou d'une entreprise. Si le comité stratégique souhaite en débattre et proposer des orientations à la lumière de ces exemples, le président est preneur et demandeur. Ce point a été inscrit à l'ordre du jour dans cet esprit.

En ce qui concerne la valorisation du service civique et les entreprises, sur laquelle la discussion n'est pas close, le discours est très simple : toutes les sociétés clameront dans les salons qu'elles adorent le service civique. Si aucun partenariat n'est conclu avec elles, il ne se passera rien, ce qui n'est pas l'objectif. Pire, les jeunes risquent d'être écartés.

Mme TRELLE-KANE est en faveur de ces partenariats qui visent à faciliter la vie quotidienne des jeunes et à valoriser le service civique dans les processus de recrutement et qui, en outre, ont l'avantage d'éviter toute levée de fonds par l'agence.

Le président ajoute que l'agence se félicite quand Air France prend en charge les billets d'avion des jeunes qui partent à Haïti.

Quant aux priorités et actions qui peuvent être entreprises à l'échelon local, Mme TRELLE-KANE indique qu'elles concernent principalement les transports, les repas et le logement et propose que les correspondants locaux continuent à accompagner l'agence dans ses négociations, en particulier sur la gratuité des transports, avec les conseils régionaux, et à organiser des séminaires réunissant tous les acteurs locaux.

Le président ajoute que cela s'applique également aux collectivités territoriales et se félicite d'avoir signé une convention avec le Poitou-Charentes dont la région, les jeunes et l'agence se réjouissent, bien qu'au départ, la gratuité des transports n'avait pas été proposée par la région et a fait l'objet de négociations, comme cela est souvent le cas. L'agence a besoin d'être soutenue dans cette vigilance qui vise à tirer le plus d'avantages possible au bénéfice des jeunes dans le respect des principes républicains qu'a fixés le législateur.

Enfin, le président indique que les services de l'agence reviendront devant le comité avec une proposition de cadre et apporteront des réponses aux questions qui ont été soumises à son examen.

Mme BUSSON aimerait savoir si toutes les formes de service civique sont concernées ou uniquement l'engagement.

M. DUJOL répond que l'agence s'engage à valoriser autour du service civique l'engagement et toutes les formes assimilées. Cela inclut le volontariat international en administration (VIA), le volontariat international en entreprise (VIE) et le volontariat de solidarité internationale (VSI) même si l'agence met en avant l'engagement de service civique quand elle s'adresse à une entreprise. En revanche, l'agence s'intéresse d'abord à des jeunes en recherche d'emploi.

M. DUJOL ajoute que le volontariat ne semble pas être perçu comme participant à la valorisation des compétences. Cela pourrait constituer un des axes de réflexion qui seront proposés.

Présentation du projet d'institut du service civique et échanges avec la salle

Mme DE MAZANCOURT présente le projet d'institut du service civique.

Mme BELLAOUI trouve très intéressante l'idée de diversifier l'élite car parmi les jeunes en service civique, certains n'ont pas eu accès aux voies classiques de sélection. De son avis, il s'agit d'identifier des jeunes qui ont acquis des compétences au service ou au profit d'un projet d'intérêt général. L'archétype du jeune qui a pour projet de reprendre la boulangerie de son père n'entre pas dans l'objectif, à moins que la reprise de la boulangerie ne participe d'un projet de développement territorial bien particulier et soit présentée comme tel. Mme BELLAOUI insiste : ce projet n'est intéressant que s'il consiste à repérer les jeunes qui seront l'élite d'intérêt général de ce pays dans sa conception la plus large et pas à soutenir n'importe quel projet envisagé par un jeune en service civique afin de compenser les manquements de l'ascenseur social.

M. MARTINET souligne qu'à aucun moment, les collectivités territoriales n'ont été citées en tant que partenaires alors que les communes, qui sont près des jeunes et connaissent ce public, ressentent une certaine distanciation des jeunes vis-à-vis de l'institution et de la collectivité.

M. LESTERLIN indique que le préalable à la création d'une classe préparatoire citoyenne est la mise au point et la généralisation par le service civique de l'éducation citoyenne, ce dispositif n'étant pas un service civil mais un service civique en tant que tel. Ce projet lui paraît tout à fait intéressant. La généralisation de l'éducation citoyenne n'étant pas encore réalisée, loin s'en faut, ce projet pourra, à la différence du premier point à l'ordre du jour, faire l'objet d'une véritable discussion au sein du service civique ou d'un groupe de travail.

M. LESTERLIN n'est pas contre l'élitisme républicain comme l'a indiqué Mme BELLAOUI. Mais la question du financement se pose. Qui paye ? M. LESTERLIN rappelle que ce projet est en dehors du champ de compétence de l'Agence du service civique et de ce qu'indique la loi en la matière, il est dans l'après-service civique. Pour autant, cela ne signifie pas qu'il faille renoncer à ce projet, au contraire. Cela peut être une très bonne idée, mais il convient de commencer par faire du service national civil un véritable service civique, ce pour quoi chacun dans cette instance a été mandaté. Sans ce préalable, le service civique ne deviendra pas le vivier de la future élite républicaine avec ce plus qu'apporte l'expérience d'un service civique par rapport aux études scolaires ou universitaires.

Mme BUSSON a du mal à voir ce qui est privilégié par les mots « excellence » et « les meilleurs », entre un élitisme affirmé et le fait de donner un élément de parcours à des jeunes qui n'ont pas eu accès à un parcours plus traditionnel. S'il revient aux tuteurs de décider qui pourra y accéder, leur responsabilité sera de taille. Comment y seront-ils préparés ? En revanche, ce projet tient compte du SVE et de la dimension européenne. Mme BUSSON aimerait entendre la perception de l'INJEP quant à la construction de cet institut.

Le président signale que ce projet pourra être débattu en comité stratégique ou au cours d'une réunion spécifique.

M. DELESQUE ne peut que regretter que le service civique, qui se voulait ouvert et humaniste, soit touché par l'inégalité des chances et se voit collé une étiquette d'excellence. En outre, l'analyse des compétences et du recrutement lui semble erronée. Quand les associations recrutent de bons volontaires, elles ne les laissent pas partir comme cela. Il en va de même de leurs partenaires. Enfin, en ce qui concerne l'entreprise, la question ne se résume pas à repérer les compétences, elle est plus profonde. M. DELESQUE a travaillé pendant dix ans avec la BNP et sait très bien qu'il est compliqué de valoriser une expérience de volontariat dans un curriculum vitae.

L'intervention de M. TOCHE ira dans le même sens dans la mesure où l'institut national, non seulement de la jeunesse mais également de l'éducation populaire, s'intéresse à l'éducation formelle et aux formes de l'éducation non formelle qu'il privilégie. Il est, cependant, troublé, au même titre que Mme BUSSON et M. DELESQUE, par « les meilleurs du service civique » car qui dit « les meilleurs du service civique » dit « les mauvais du service civique ». Cela introduit un classement entre les meilleurs et les moins bons. Cela sous-entend également que le regard du tuteur changera s'il a pour mission de détecter les meilleurs parmi les jeunes qui partent en service civique. Ainsi, on risque de pervertir le mode de transmission et d'éducation qui sera porté dans le cadre du service civique alors que le discours consiste plutôt à considérer que tous les jeunes ont des compétences et qu'il faut les révéler chez chacun d'entre eux, qu'à détecter une compétence innée qui serait ensuite valorisée par une formation qui, même si elle n'est pas diplômante, donnera droit à une attestation de suivi de cycle.

M. TOCHE ajoute que l'idée d'un accompagnement et d'un soutien aux jeunes qui, après le service civique, auraient d'autres projets, que ce soit une création d'entreprise ou la reprise des études, est très intéressante. Néanmoins, il conviendra d'être très vigilant sur les termes qui seront employés afin de ne pas dénaturer l'objectif initial ou de laisser accroire que ce dernier est dénaturé.

Le président répond que l'agence ne cherche pas à dénaturer le service civique. Ces mots ont été utilisés à dessein afin de lancer le débat. Il faut, en effet, s'occuper de tous les jeunes en service civique même si l'agence ne peut pas promettre qu'elle sera en mesure de le faire pour

les 75 000 jeunes. Comme Mme BELLAOUI, le président trouve dommage que dans ce pays, il y ait des filières de sélection pour ceux qui sont très doués en mathématique ou en latin et grec, par exemple, et qu'aucun moyen n'existe pour accompagner les autres.

En outre, le président souligne qu'il n'y aura pas de financement public supplémentaire, comme cela a été indiqué dans les orientations stratégiques de l'agence et conformément au débat qui a eu lieu en comité stratégique et à la décision prise en conseil d'administration. Seuls les financements de droit commun seront autorisés.

En ce qui concerne l'Europe, celle-ci montre un vif intérêt à l'égard de ce projet à condition qu'il soit mis en œuvre dans le cadre de partenariats que l'agence essaie de nouer. Le président trouve intéressant que ce projet d'institut du service civique puisse émerger de l'année européenne du volontariat, à un moment où on gère des projets européens structurants qui ne se limitent pas aux seuls aspects financiers. Pour l'instant, cela se présente plutôt bien. De nombreux contacts ont été noués avec le Parlement européen. Le président a rencontré le commissaire ANDOR ainsi que M. BRUNET, chef de cabinet de la commissaire de la Jeunesse, Mme VASSILIOU.

Quant au débat sur les partenariats avec les entreprises, il montre tout l'intérêt d'avoir multiplié les contacts. Le comité stratégique aura l'occasion d'en discuter de façon plus approfondie. En fait, cela soulève plusieurs difficultés de principe et d'exécution. La plus importante, peut-être, est qu'il est très difficile d'être abstrait quand on essaie de faire entrer des jeunes en fonction de la qualité de ce qu'ils ont pu démontrer au cours de leur service civique et de leur projet d'avenir. C'est pourquoi ce projet ne peut démarrer que de façon expérimentale, seule façon de voir si cela éveillera l'intérêt de nombreux jeunes et si cela permet d'éviter l'écueil de l'écroulement et de retomber sur les troisièmes voies qu'ont pu emprunter les jeunes alors qu'ils auraient pu obtenir leur diplôme par la première et la deuxième voie, ou parce que les jeunes veulent, par exemple, entrer dans des entreprises ou des associations, ou faire des études. En tout cas, le président est incapable de modéliser ce projet sur ordinateur et pense que personne ne l'est à l'heure actuelle.

Quant aux préalables, le président est d'avis de ne pas en abuser. Ce projet a une chance d'aboutir s'il est lié à la dynamique actuelle du service civique car il peut être aussi un artisan de sa croissance et de sa notoriété. Attendre 25 ans pour le faire n'est pas une solution. Le service civique bénéficie de l'attrait de la nouveauté. Même si Sciences Po Paris propose aujourd'hui d'accueillir 5 à 15 jeunes issus du service civique, en sera-t-il de même dans quatre ans ? Le président n'en est pas persuadé. Il est donc intéressant de mettre en place, comme cela est le cas aujourd'hui, des expérimentations qui pourront servir d'exemples à d'autres organismes plus frileux et moins prestigieux. Cela étant, le président est d'accord pour que soit organisée une réunion spécifique sur ce projet afin de débattre de ses différents aspects car le jeu en vaut la chandelle.

La séance est levée à 13 heures.